

Zénith d'Orléans - Discours d'ouverture Je suis heureux de vous accueillir ce matin, à l'occasion de la première rencontre régionale en région, initiée par la Mission Interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association.

Le thème de cette rencontre porte sur les associations qui œuvrent en faveur des étrangers installés en France et les associations françaises qui agissent dans les pays étrangers.

Le choix du thème de cette première journée permettra de mettre en évidence le rôle particulièrement important que jouent les associations dans l'exercice de la citoyenneté

Aujourd'hui, 700 000 associations contribuent, par leurs actions, à renforcer la cohésion sociale en France. C'est pourquoi, le 21 février 1999, Lionel Jospin a annoncé que le gouvernement proposerait un texte de loi, qui devrait être voté en 2001, et qui est destiné à leur donner un nouvel essor.

Cette réforme est nécessaire et attendue car elle doit favoriser l'engagement de chacun dans des associations. L'auto-organisation est en effet souvent le premier niveau d'engagement civique dans la société. Il faut donc le préserver et le développer. C'est pourquoi le gouvernement a proposé une réforme autour de trois orientations majeures :

- le soutien au bénévolat : l'Etat consacrera plus de moyens pour la formation des bénévoles, l'autorisation du cumul entre le bénévolat dans une association et une recherche d'emploi ;
- la simplification des relations avec l'administration et une aide logistique dans les démarches administratives : réduction des délais de versement aux associations, création d'une mission d'accueil et d'information des associations dans chaque département ; simplification des procédures d'agrément ministériel et de reconnaissance d'utilité publique, meilleure information sur l'accès des associations à des fonds européens ;
- l'adaptation du régime fiscal des associations à leur rôle économique, afin de prévoir l'exonération d'impôts commerciaux pour certaines associations à activité commerciale accessoire et au chiffre d'affaire restreint.

A Orléans, conscient du rôle des associations, nous avons également cherché à soutenir leur activité :

- en clarifiant les relations entre la Ville et les associations, en signant des contrats d'objectifs qui prévoient l'engagement de chaque partenaire. Ces contrats sont passés avec les associations qui perçoivent des subventions importantes de la Ville ou qui effectuent un travail important sur le terrain.
- en créant une « Maison des Associations », qui accueille les sièges sociaux d'un certain nombre d'associations et qui leur propose des services (boîtes aux lettres, salles de réunion, salle d'exposition, diffusion des coordonnées dans les documents municipaux, etc.). Cette création est allée de pair avec la création d'un service municipal particulier.
- l'hébergement d'un certain nombre d'associations dans des locaux réservés à cet effet,

comme l'immeuble Dessaux ou la maison Bourgogne.

Je suis également heureux de vous accueillir car l'organisation de cette rencontre à Orléans, met en lumière l'existence d'une manifestation originale, qui s'appuie sur les associations et qui concernent en partie les étrangers et les actions possibles à l'étranger, le Forum des droits de l'Homme

Ce Forum des droits de l'Homme qui a fait et qui fait encore figure d'exemple.

Depuis 1990, la Municipalité a initié une Forum des associations qui regroupe et présente les associations qui agissent dans le domaine des droits de l'être humain et/ou qui cherchent à favoriser les relations avec les pays étrangers.

Ce Forum est piloté par la Ville d'Orléans. Une Mission a été spécifiquement créée pour cela. Mais il est animé avec le concours des associations. Il se décompose en deux moments :

- une journée de débats et de rencontres, au Campo Santo, en centre-ville, où les associations présentent leurs activités et où tout le monde peut assister à des conférences ;
- une série de conférences et de débats, préparées avec les associations et qui se déroulent dans différents lieux de la ville, et durant plusieurs semaines.

Les sujets abordés peuvent être très divers (des questions sociales à des questions politiques et industrielles, de la question du développement dans les pays sous-développés aux sectes, etc.). Cette volonté d'éclectisme vient du choix délibéré de faire en sorte que ce Forum soit géré avec les associations.

La « co-gestion » de cet événement avec les associations montre qu'une municipalité peut s'appuyer utilement sur les associations pour animer une ville et la mettre en mouvement.

Toutefois, ce Forum ne représente qu'un aspect de la politique que nous menons en direction des associations qui interviennent spécifiquement dans ce domaine

En effet, à Orléans, la Ville intervient à plusieurs titres, et s'appuie le plus souvent sur les associations qui travaillent dans ce domaine :

- fédérer des initiatives individuelles, les soutenir financièrement, offrir un cadre de développement. Pour les associations qui travaillent avec les étrangers ou les associations d'étrangers, elles peuvent bénéficier d'un soutien direct de la Ville (subventions) ou indirect (via la Maison des Associations). Dans ce cadre, elles bénéficient des services proposés à toutes les associations.
- la valorisation et la reconnaissance des cultures étrangères, par l'intermédiaire des « semaines culturelles » qui, chaque année, concernent un pays ou une population différents. Elles sont mises en place avec les associations de ressortissants des pays concernés (qui

participent à l'élaboration du programme, à l'animation, aux contacts avec les personnes invitées). Ont été concernés les pays suivants : Haïti, la Pologne, la Roumanie, la Turquie, le Tibet, les touaregs, ou l'Algérie cette année.

Cela passe également par l'invitation d'artistes étrangers qui peuvent exposer dans des salles d'expositions municipales (surtout à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier) : en 1999, artistes et peintres mongols (organisée avec le concours d'une association Loiret-Mongolie) ou l'exposition « l'image métisse » qui regroupait des artistes originaires du pourtour de la Méditerranée. Actuellement, exposition Kantor.

- la coopération décentralisée et le soutien à des associations qui interviennent à l'étranger afin de favoriser le développement et le co-développement :

le jumelage avec Parakou ;

le soutien à l'association Orléans-Lugoj

Thème : Archives